

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, ETHIOPIA Tel.: 00251-11-5517700 Cable: AU, ADDIS ABABA
Website: www.africa-union.org

**CONFÉRENCE DE L'UNION AFRICAINE
NEUVIEME SESSION ORDINAIRE
31 JANVIER – 2 FEVRIER 2008
ADDIS-ABEBA (ETHIOPIE)**

**Assembly/AU/Dec. 171-192(X)
Assembly/AU/Decl. 1-3(X)**

DECISIONS ET DECLARATIONS



TABLE DES MATIERES

DÉCISIONS

NO	DECISION	TITRE	PAGES
1	Assembly/AU/Dec.171 (X)	Décision sur le renforcement de la coopération entre l'Afrique et la Conférence internationale de Tokyo – DOC. EX.CL/373 (XII)-a	1
2	Assembly/AU/Dec.172 (X)	Décision sur la mise en œuvre du Plan d'action consolidé sur les sciences et technologie – DOC. EX.CL/385 (XII)	2
3	Assembly/AU/Dec.173 (X)	Décision sur la mise en œuvre de la deuxième décennie de l'éducation pour l'Afrique DOC. EX.CL/386 (XII)	2
4	Assembly/AU/Dec.174 (X)	Décision du Sommet sur la création d'un Fonds pour l'éducation, la science et la technologie	2
5	Assembly/AU/Dec.175 (X)	Projet de Décision sur le Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique	1
6	Assembly/AU/Dec.176 (X)	Décision sur la promotion et le développement de la santé maternelle et infanto-juvenile	2
7	Assembly/AU/Dec.177 (X)	Décision sur les activités du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique – Doc. Assembly/AU/3 (X)	3
8	Assembly/AU/Dec.178 (X)	Décision sur l'intégration économique – Doc. Ex. CL/378	1
9	Assembly/AU/Dec.179 (X)	Décision sur l'extension du plateau continental africain et les changements climatiques – doc. Ex. CL/391(XII)	2
10	Assembly/AU/Dec.180 (X)	Décision sur les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)	2
11	Assembly/AU/Dec.181 (X)	Décision sur les projets de rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique - Doc. Ex.CL/376(XII)	
12	Assembly/AU/Dec.182 (X)	Décision relative à l'Année internationale des langues proclamée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 16 mai 2007	1
13	Assembly/AU/Dec.183 (X)	Décision sur l'élection des dix (10) membres du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union africaine	1
14	Assembly/AU/Dec.184 (X)	Décision sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies	1

NO	DECISION	TITRE	PAGES
15	Assembly/AU/Dec.185 (X)	Décision sur le rapport du Conseil exécutif sur l'audit de l'Union et le rapport du Comité ministériel sur le Gouvernement de l'Union	1
16	Assembly/AU/Dec.186 (X)	Décision sur la situation aux Comores	1
17	Assembly/AU/Dec.187 (X)	Décision sur la situation au Kenya à la suite des élections présidentielles du 27 décembre 2007	1
18	Assembly/AU/Dec.188 (X)	Décision sur la situation au Tchad	1
19	Assembly/AU/Dec.189(X)	Décision sur l'élection du Président et du Vice-président – Doc. Assembly/AU/2 (X)	1
20	Assembly/AU/Dec.190 (X)	Décision sur la nomination des Commissaires de la Commission de l'Union africaine–Doc.Ex.CI/403 (XII)-b	1
21	Assembly/AU/Dec.191 (X)	Décision sur le rapport du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD	1
22	Assembly/AU/Dec.192 (X)	Décision sur la date et le lieu de la 11 ^{ème} Session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine	1

DÉCLARATIONS

NO.	DECLARATION	TITRE	PAGES
1.	Assembly/AU/Decl.1 (X)	Déclaration du Sommet de l'Union africaine sur le développement industriel de l'Afrique – Doc. Ex.CI/379 (XII)	3
2.	Assembly/AU/Decl.2 (X)	Déclaration sur les Accords de Partenariat économique (APE)	3
3.	Assembly/AU/Decl.3 (X)	Déclaration sur la situation au Somali	2

**DECISION SUR LE RENFORCEMENT DE LA COOPÉRATION ENTRE L'AFRIQUE
ET LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE DE TOKYO SUR LE DÉVELOPPEMENT DE
L'AFRIQUE (TICAD)**
Doc. Ex.CL/373(XI)a

La Conférence,

1. **SE FELICITE** des efforts soutenus déployés par le Japon en vue de promouvoir la paix et la prospérité en Afrique et pour son initiative d'organiser la TICAD IV du 28 au 30 mai 2008, à Yokohama, au Japon ;
2. **PREND NOTE** des progrès réalisés par les deux réunions préparatoires régionales organisées en Zambie et en Tunisie en octobre et en novembre 2007 respectivement, en vue de la préparation de la TICAD IV ;
3. **EXHORTE** les Etats membres, la Commission de l'Union africaine et les Communautés économiques régionales (CER) à coopérer pleinement dans le cadre du processus de la TICAD, afin de faire de grandes avancées « Vers l'Afrique qui gagne : Un continent d'espoir et d'opportunités », thème principal de la TICAD IV ;
4. **EXHORTE EN OUTRE** les Etats africains à élaborer des programmes et projets concrets dans les principaux domaines de coopération de la TICAD IV, notamment (i) la relance de la croissance économique ; (iii) la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) (garantie de la sécurité humaine) ; (iv) la consolidation de la paix, (v) la démocratisation et (VI) la prise en charge des questions relatives à l'environnement et aux changements climatiques ;
5. **DEMANDE** aux Etats membres de participer à la Conférence ministérielle préparatoire de la TICAD IV prévue en mars 2008 au Gabon et **DEMANDE** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les CER, d'apporter le soutien nécessaire aux Etats membres dans le cadre de ladite Conférence ;
6. **EXHORTE** les chefs d'Etat et de gouvernement africains à participer pleinement à la TICAD IV conformément à la Décision du Sommet de Banjul.

**DECISION SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION
CONSOLIDE SUR LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE**

Doc. Ex.CL/385(XI)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport de la troisième Session ordinaire de la Conférence des Ministres africains sur la Science et la Technologie (AMCOST) tenue du 12 au 16 novembre 2007 à Mombasa (Kenya) ;
2. **APPROUVE** la décision du Conseil exécutif relative au rapport de la 3^{ème} session ordinaire d'AMCOST III;
3. **SE FELICITE** des efforts déployés actuellement par les Etats membres, les Communautés économiques régionales (CER), la Commission de l'UA et le NEPAD dans le cadre de la mise en œuvre des programmes pour la science et la technologie en Afrique, ainsi que des partenariats stratégiques et de la coopération en matière de science et de technologie, avec les autres organisations internationales, en particulier les institutions des Nations Unies et l'Union européenne ;
4. **SE FELICITE EGALEMENT** de la création de l'Association panafricaine des femmes africaines en science et technologie ;
5. **INVITE** les Communautés économiques régionales (CER) à créer d'ici l'an 2009 des bureaux et/ou des points focaux de science et technologie pour améliorer la communication, la coopération et le partage de l'information.



**DECISION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA DEUXIEME
DECENNIE DE L'EDUCATION POUR L'AFRIQUE**
Doc. Ex. CL/386(XII)

La Conférence,

1. **PREND NOTE** du Rapport de la troisième session ordinaire de la Conférence des Ministres de l'Education de l'Union africaine (COMEDAF III) du 6 au 10 août 2007, à Johannesburg (Afrique du Sud) ;
2. **APPROUVE** la décision du Conseil exécutif relative au rapport;
3. **INVITE** aux Communautés économiques régionales (CER) de créer des Bureaux de l'éducation performants au niveau des secrétariats d'ici 2009 afin d'appuyer la mise en œuvre du Plan d'action de la deuxième Décennie de l'Education pour l'Afrique ;
4. **DEMANDE** à la Commission d'accélérer l'institutionnalisation de l'Institut panafricain pour le développement de l'Education (IPED) et du Centre international pour l'Education des Filles et des Femmes en Afrique (CIEFFA), en tant qu'institutions spécialisées de l'UA, en recrutant un personnel qualifié compétent et en renforçant leurs capacités institutionnelles ;
5. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de superviser l'institutionnalisation de la collaboration avec l'Association pour le Développement de l'Education en Afrique (ADEA) comme suit :
 - a. signature d'un protocole d'accord entre l'UA et l'ADEA ;
 - b. fusion du Bureau de la COMEDAF et du Bureau de l'ADEA ;
 - c. invitation à tous les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à adhérer à l'ADEA ;
6. **INVITE** les partenaires au développement à assurer l'harmonisation de leurs programmes d'enseignement pour l'Afrique avec les priorités définies dans le Plan d'action de la Deuxième Décennie de l'Education en Afrique.

**DECISION SUR LA CREATION DU FONDS AFRICAIN POUR
L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA TECHNOLOGIE**

La Conférence,

1. **PREND NOTE** de la décision du Conseil exécutif sur la création du Fonds africain pour l'Education, la Science et la Technologie ;
2. **AUTORISE** la création du Fonds africain pour l'Education, la Science et la Technologie ;
3. **DEMANDE** à la Commission et à la Banque africaine de développement d'accélérer le processus de mise en place du Fonds d'ici 2009.



**DÉCISION SUR LE PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL ACCÉLÉRÉ EN AFRIQUE**

La Conférence :

1. **ENTERINE** le Plan d'action pour le développement industriel accéléré en Afrique ;
2. **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de faire connaître le Plan d'action et d'organiser, en collaboration avec les Communautés économiques régionales (CER), les banques régionales de développement, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de développement (BAD), la Banque mondiale, la Banque européenne d'Investissement (BEI), la Société financière internationale (SFI), l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et autres partenaires intéressés, des réunions au niveau régional avec la participation de tous les partenaires du développement industriel, en vue d'une mise en œuvre effective du Plan d'action ;
3. **DEMANDE EN OUTRE** que les résultats des réunions régionales ainsi que des rapports intérimaires sur la mise en œuvre effective du Plan d'action soient présentés régulièrement aux réunions de la CAMI qui, à son tour, doit en faire rapport à la Conférence.



**DECISION SUR LA PROMOTION ET LE DEVELOPPEMENT DE
LA SANTE MATERNELLE ET INFANTO-JUVENILE**

Doc. Ex. CL/380 (XII)

La Conférence:

1. **PREND ACTE** du Rapport du 2^{ème} Forum panafricain sur les enfants : Evaluation à mi-parcours, qui s'est tenu du 29 octobre au 3 novembre 2007 au Caire (Egypte) et de l'*appel pour une action accélérée pour la mise en œuvre du Plan d'action : « vers une Afrique digne des enfants » (2008-2012), adopté par le forum ;*
2. **RECONNAIT** avec préoccupation que la mauvaise santé maternelle et infantile reste un problème majeur auquel le continent est confronté et qui sape ses efforts de développement ;
3. **RAPPELLE** la Déclaration du Millénaire et les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment le 4^{ème} objectif: Réduire la mortalité infantile, le 5^{ème} objectif: Améliorer la santé maternelle et le 6^{ème} objectif: lutter contre le VIH/Sida, le paludisme et les autres maladies, en tant qu'indicateurs vitaux pour le suivi du développement socio-économique dans tous les pays africains.
4. **RAPPELLE EGALEMENT**, entre autres, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (1990) ; la décision prise par la Conférence à Syrte en vue d'accélérer l'action pour la survie et le développement de l'Enfant conformément au 4^{ème} OMD visant à réduire la mortalité et la morbidité infantile (2005) ; le Plan d'action de Maputo relatif au cadre de politique générale sur la santé et les droits en matière de santé sexuelle et de procréation (2006) ; et la Stratégie africaine en matière de santé (2007) ;
5. **ACCUEILLE AVEC SATISFACTION** l'appui exprimé par le monde aux nombreux programmes et initiatives visant à mobiliser les ressources pour faire face aux défis relatifs à la promotion de la santé maternelle et infantile et à la survie, la protection, le développement et la participation de la mère et de l'enfant ;
6. **REAFFIRME** ses engagements antérieurs pris en vue de favoriser la santé, la survie, la protection, le développement et la participation de la mère et de l'enfant ;
7. **REITERE SON ENGAGEMENT** à assumer ses responsabilités et à jouer un rôle directeur pour faire en sorte que la mise en œuvre des OMD, en ce qui concerne notamment la promotion de la santé, de la survie et du développement de la mère et de l'enfant, progresse à tous les niveaux. A cet égard, la Conférence fera en sorte que ses déclarations aux niveaux national, régional, continental et international (y compris à l'Assemblée générale des Nations unies) mettent l'accent sur les souffrances que subissent la femme et l'enfant en Afrique ainsi que sur l'action nécessaire pour faire face aux défis les concernant;
8. **EXHORTE** les Etats membres à assurer, en coopération avec les partenaires au développement et les parties prenantes, l'application effective de notre engagement à améliorer les droits et le bien-être de la femme et de l'enfant en Afrique ;

9. **APPELLE** les partenaires de développement, à tous les niveaux, à intensifier leurs efforts pour fournir un appui bien coordonné et fondé sur les besoins et les politiques ou programmes des diverses communautés et pays affectés ;
10. **MANDATE** le Président de l'Union africaine d'entreprendre un plaidoyer actif pour mobiliser les ressources et sensibiliser les pays industrialisés, toutes les fois que l'occasion se présentera, notamment lors de fora internationaux tels que le Sommet du G8 de Hokkaido Toyako (2008), la TICAD IV (2008) et le Sommet de l'Union européenne (2008), en vue de favoriser la santé et le développement de la femme et de l'enfant en Afrique ;
11. **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'inscrire la question de la « Promotion de la santé et du développement de la mère et de l'enfant » à l'ordre du jour de la 11^{ème} session ordinaire en 2008 ;
12. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de l'UA de soumettre à la 12^{ème} Session ordinaire de la Conférence en 2009 un rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des engagements sur les questions de l'enfance et des 4^{ème}, 5^{ème} et 6^{ème} OMD.



**DECISION SUR LES ACTIVITES DU CONSEIL DE PAIX ET
DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE ET L'ETAT DE LA PAIX ET
DE LA SECURITE EN AFRIQUE**

Doc. Assembly/AU/3(X)

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport sur les activités du Conseil de paix et sécurité et l'état de la paix et de la sécurité en Afrique ;
2. **SE FÉLICITE** des efforts déployés en vue de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, ainsi que des progrès enregistrés à ce jour. La Conférence **ENCOURAGE** toutes les parties concernées à redoubler d'efforts et **DEMANDE** à la Commission de l'Union africaine de continuer à soutenir les processus en cours et à mobiliser l'appui de la communauté internationale à cet effet ;
3. **SE REJOUIT** des efforts en cours pour consolider la paix et la stabilité en République démocratique du Congo (RDC), y compris la signature par les parties concernées d'un Acte d'engagement visant à ramener la paix et la stabilité à l'Est de la RDC et à accélérer le processus de réconciliation nationale, et ce à la suite de la Conférence sur la paix, la sécurité et le développement des Provinces du Nord et du Sud Kivus, tenue à Goma, du 6 au 23 janvier 2008, et **EXHORTE** les parties à respecter scrupuleusement les engagements pris, y compris ceux relatifs au désarmement des groupes armés à l'Est de la RDC ;
4. **NOTE AVEC SATISFACTION** l'évolution encourageante de la situation en Côte d'Ivoire depuis la signature de l'Accord politique de Ouagadougou de mars 2007 et les avancées enregistrées dans la mise en œuvre dudit Accord, et **DEMANDE** aux parties d'intensifier leurs efforts en vue d'accélérer la mise en œuvre des Accords conclus, afin de permettre l'organisation de l'élection présidentielle au plus tard à la fin du 1^{er} semestre de l'année 2008 ;
5. **SE REJOUIT** de la fin de la crise institutionnelle au Burundi, avec la mise en place d'un Gouvernement conforme à la Constitution, à la suite du dialogue politique initié par le Président de la République en direction des partis politiques d'opposition, en août 2007. Dans le même temps, la Conférence **SE DÉCLARE PRÉOCCUPÉE** par les retards considérables et les difficultés enregistrés dans la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu du 7 septembre 2006. La Conférence **ENCOURAGE** le Médiateur à poursuivre ses efforts et **DEMANDE** à l'Initiative régionale de rester activement saisie du processus de paix au Burundi ;
6. **SE FELICITE** des progrès enregistrés s'agissant de la reconstruction post-conflit au Liberia, et **DEMANDE** aux Etats membres, aux Nations unies et aux partenaires bilatéraux et multilatéraux de continuer à apporter tout le soutien nécessaire;
7. **PREND NOTE** des efforts déployés en vue de relancer le processus de paix au Darfour, en particulier l'ouverture des Pourparlers de paix de Syrte, le 27 octobre 2007. La Conférence **REAFFIRME SON APPUI** aux efforts conjoints que déploient l'UA et les Nations unies, notamment à travers leurs Envoyés spéciaux respectifs, en vue du commencement de discussions substantielles sur les questions pendantes, et

DEMANDE INSTAMMENT à toutes les parties concernées d'apporter toute la coopération nécessaire ;

8. **SE REJOUIT** du lancement de l'opération hybride Union africaine/Nations unies au Darfour (MINUAD) et du transfert d'autorité intervenu le 31 décembre 2007, **ENCOURAGE** la Commission de l'UA et le Secrétariat des Nations unies à poursuivre leurs efforts en vue du déploiement rapide de la MINUAD, **ENCOURAGE EGALEMENT** le Gouvernement du Soudan à continuer à coopérer avec l'UA et les Nations unies en vue du parachèvement rapide du déploiement de la Mission et de la bonne conduite de ses opérations, et **DEMANDE** à l'UA, aux Nations unies et au Gouvernement du Soudan de continuer à coopérer étroitement ensemble en vue de créer des conditions propices à la bonne exécution du mandat de la MINUAD. La Conférence **FELICITE** la Mission de l'Union africaine au Soudan (AMIS) et son personnel pour le travail remarquable accompli au Darfour en dépit des difficultés de tous ordres auxquels la Mission a été confrontée ;
9. **SE FELICITE** des mesures prises par les parties à l'Accord global de paix au Soudan pour surmonter les difficultés rencontrées dans sa mise en œuvre et les **EXHORTE** à poursuivre les efforts qu'elles déploient pour en assurer la mise en œuvre intégrale aussi bien dans sa lettre que dans son esprit ;
10. **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à l'absence de progrès dans le règlement de la crise dans l'île comorienne d'Anjouan, notamment la restauration de l'autorité du Gouvernement de l'Union à Anjouan. La Conférence **APPORTE** son plein appui aux efforts que déploie l'UA en application des décisions pertinentes du CPS afin de restaurer l'autorité de l'Etat à Anjouan et mettre un terme définitif à la crise née de l'attitude des autorités illégales d'Anjouan ;
11. **EXPRIME SA PREOCCUPATION** face à la persistance de la tension entre le Soudan et le Tchad, **DEMANDE** aux deux Gouvernements de faire montre de retenue et de faire tout ce qui est en leur pouvoir pour désamorcer la tension actuelle et contribuer au rétablissement d'une situation normale à leur frontière commune et **SE FELICITE** des efforts que déploie la Libye pour assister les deux pays ;
12. **NOTE AVEC SATISFACTION** les efforts en cours visant à consolider la paix et la réconciliation en République centrafricaine (RCA), y compris la tenue d'un dialogue politique inclusif, et **ENCOURAGE** toutes les parties concernées à participer à ce dialogue dans un esprit constructif. La Conférence **SOULIGNE** le travail accompli par la Force multinationale de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) et **PREND NOTE** de la décision du Sommet de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), tenu à Brazzaville le 30 octobre 2007, de transférer la tutelle de la Force multinationale de la CEMAC (FOMUC) de la CEMAC à la CEEAC ;
13. **REITERE SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à l'impasse persistante dans le processus de paix entre l'Ethiopie et l'Erythrée et à ses implications pour la paix, la sécurité et la stabilité dans l'ensemble de la région, **SOULIGNE** la nécessité de déployer des efforts plus soutenus et mieux coordonnés pour aider les parties à surmonter l'impasse actuelle dans le processus de paix, y compris la démarcation de leur frontière commune, et à normaliser leurs relations, et **EXPRIME** la disposition de l'Union africaine à assister l'Erythrée et l'Ethiopie dans cette entreprise ;

14. **EXPRIME SA PROFONDE PREOCCUPATION** face à la violence et à la tension post-électorales au Kenya et à ses conséquences sociales, humanitaires et économiques, ainsi que face à ses implications pour la paix et la stabilité au Kenya et dans l'ensemble de la région et **LANCE A NOUVEAU UN APPEL** aux parties pour qu'elles fassent montre de retenue, s'abstiennent d'actes de violence et de tout autre acte pouvant compliquer davantage la situation, amènent leurs sympathisants à mettre immédiatement fin à la violence et oeuvrent au règlement rapide de la crise et du différend électoral dans le cadre de la légalité ;
15. **SALUE** les efforts déployés par le Président en exercice de l'UA, John Kufuor, le Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est (EAC), Yoweri Museveni, ainsi que par d'autres dirigeants et organisations tant au niveau de la région qu'en dehors de celle-ci, en vue d'aider au règlement de la crise au Kenya. La Conférence **DEMANDE** aux parties kenyanes d'apporter leur entière coopération aux efforts de médiation que déploient le groupe d'éminentes personnalités africaines sous l'égide de Kofi Annan, ancien Secrétaire général des Nations unies ;
16. **DEMANDE** au CPS de poursuivre ses efforts visant à promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité sur le continent, avec un accent particulier sur la prévention des conflits, et à se saisir, à chaque fois que nécessaire, de toutes les situations susceptibles de menacer la paix et la sécurité sur le continent ;
17. **RAPPELLE** la décision Assembly/AU/Dec.145 (VIII) adoptée par la 8^{ème} session ordinaire de la Conférence en janvier 2007, invitant les Nations unies à examiner, dans le cadre du Chapitre VIII de la Charte des Nations unies, la possibilité de financer, au moyen des contributions statutaires, les opérations du maintien de la paix conduites par l'UA ou sous son autorité, avec le consentement des Nations unies, et **SE REJOUIT** des initiatives prises tant par la Commission que par des Etats membres dans le cadre du suivi de cette décision ;
18. **ATTEND AVEC INTERET** le rapport que le Secrétaire général des Nations unies doit soumettre sur « les relations entre les Nations unies et les organisations régionales, en particulier l'Union africaine, dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales », tel que prévu par la déclaration présidentielle du Conseil de sécurité du 28 mars 2007. La Conférence **SE FELICITE** de l'offre faite par l'Afrique du Sud de saisir l'occasion de sa présidence du Conseil de sécurité des Nations unies, en avril 2008, pour discuter du rapport du Secrétaire général des Nations unies et **DEMANDE** au Conseil de sécurité à examiner ce rapport aux fins d'aboutir à des résultats concrets de nature à renforcer davantage la coopération entre l'UA et les Nations unies. A cet égard, la Conférence **DEMANDE** au Conseil de sécurité des Nations unies à collaborer avec, et à inviter, le CPS de l'UA lors de l'examen de ce rapport ;
19. **PREND NOTE** du rapport de l'atelier international sur la réforme du secteur de la sécurité, organisé conjointement par l'Afrique du Sud et la Slovaquie, au Cap (Afrique du Sud), les 7 et 8 novembre 2007 et **ENCOURAGE** la Commission de l'UA à élaborer une politique de l'UA dans ce domaine, et ce dans le prolongement du Cadre d'action sur la reconstruction et le développement post-conflit, adopté par le Conseil exécutif, à Banjul, en juin 2006.

DECISION SUR L'INTEGRATION ECONOMIQUE
Doc. Ex. CL/378(XII)

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du rapport et de la déclaration de la deuxième Conférence des Ministres africains de l'Intégration tenue les 26 et 27 juillet 2007 à Kigali, au Rwanda;
2. **ENTERINE** les recommandations qui y sont contenues ;
3. **DEMANDE** aux Etats membres, aux Communautés économiques régionales (CER), à la Commission de l'UA, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), la Banque africaine de Développement (BAD) et les partenaires au développement, de prendre les dispositions requises pour la mise en œuvre de ces recommandations en vue d'accélérer le processus d'intégration du continent;
4. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission de l'UA de présenter à la prochaine session ordinaire du Conseil prévue en juillet 2008, un rapport sur l'état de l'intégration du continent.



**DECISION SUR L'EXTENSION DU PLATEAU CONTINENTAL
AFRICAIN ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES**
Doc. EX.CL/391(XII)

La Conférence:

1. **RAPPELLE** les objectifs et principes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention des Nations Unies sur le Droit de la Mer.
2. **RAPPELLE ÉGALEMENT** les Décisions et les Déclarations du Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement de l'Union africaine d'Addis-Abeba sur les Sciences et la Technologie ;
3. **CONSCIENTE** des enjeux géopolitiques et stratégiques majeurs liés au plateau continental africain et de ses immenses richesses en ressources minérales et biologiques, source d'importants apports de devises étrangères pour l'essor économique du continent.
4. **LANCE UN APPEL** aux Etats membres côtiers pour qu'ils accélèrent le processus de préparation et de soumission des dossiers de revendication d'extension de la limite de leur plateau continental et **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'apporter son soutien à ces Etats membres à cet égard, en vue du respect de la date limite du 12 mai 2009 ;
5. **ENCOURAGE** les Etats membres à soumettre à l'Assemblée générale des Nations Unies une recommandation pour le report de la date du 12 mai 2009 pour une période supplémentaire d'une dizaine d'années tout en s'efforçant de respecter la date limite fixée ;
6. **SOULIGNE** la nécessité d'accélérer le processus et d'adopter une position africaine commune sur cette question ;
7. **DEMANDE** à la Commission d'engager, en collaboration avec les Etats membres, un processus de désignation d'une personnalité africaine éminente comme Envoyé spécial de l'Union pour les questions maritimes et les changements climatiques ;
8. **DEMANDE EN OUTRE** aux agences spécialisées du système des Nations Unies de fournir toute l'assistance requise aux Etats membres côtiers pour leur permettre à bien les études nécessaires pour le dépôt des requêtes d'extension de leur plateau continental.

**DECISION SUR LES OBJECTIFS DU MILLENAIRE
POUR LE DEVELOPPEMENT (OMD)**

La Conférence :

1. **PREND NOTE** du discours prononcé à la douzième session de la Conférence par le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Ban Ki-Moon;
2. **SALUE** et appuie la création par le Secrétaire général des Nations Unies du Comité directeur sur la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) en Afrique composé des chefs des principales organisations multilatérales et internationales, y compris la Commission de l'Union Africaine pour permettre la réalisation rapide des OMD en Afrique ;
3. **FELICITE** le Président de la 62^{ème} Session de l'Assemblée Générale des Nations Unies, M. Serdjan Karim pour ses efforts visant à aider les pays Africains à réaliser les OMD.
4. **SALUT** l'initiative du Secrétaire Général des Nations Unies et d'autres Partenaires d'organiser des réunions sur les OMD en septembre 2008, en vue de renforcer le Partenariat entre pays développés et pays en développement ;
5. **INVITE** le G8 à honorer les engagements qu'il a pris à Gleneagles ainsi que les autres engagements internationaux afin d'accélérer le décaissement de l'aide à l'Afrique pour permettre la réalisation des OMD ;
6. **INVITE EGALEMENT** les pays africains à participer pleinement à la session d'évaluation de 2008 de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui se tiendra du 29 novembre au 2 décembre 2008 à Doha (Qatar) pour évaluer la mise en œuvre du Consensus de Monterrey ;
7. **MANDATE** la Commission de l'UA, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), d'assurer la participation effective de l'Afrique à cet important événement et faciliter ainsi l'harmonisation d'une position commune ;
8. **SE FELICITE** de l'intensification des efforts du système des Nations Unies visant à appuyer l'Agenda de développement de l'Afrique à travers des initiatives telle que le programme décennal des Nations Unies pour le renforcement des capacités en faveur de l'UA et de son programme NEPAD ;
9. **RAPPELLE** la Décision de Banjul (Assembly/AU/Dec.78(V)) sur les OMD ;
10. **DEMANDE** à la Commission de l'UA, en collaboration avec la CEA, d'élaborer des rapports sur l'état de mise en œuvre des recommandations du Comité directeur et du Groupe de coordination sur la réalisation des OMD en Afrique, ainsi que les statistiques afférentes ;
11. **DEMANDE** à la Commission de l'UA de présenter des rapports intérimaires aux sessions annuelles de la Conférence.

**DECISION SUR LES PROJETS DE RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE
LA DECLARATION SOLENNELLE SUR L'EGALITE ENTRE
LES HOMMES ET LES FEMMES EN AFRIQUE**
Doc.EX.CL/376(XII)

La Conférence :

1. **PREND NOTE** des rapports et de la présentation sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique (DSEHFA) ;
2. **FELICITE** les Etats membres qui ont soumis leurs rapports en 2007, à savoir, le Burkina Faso, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Mali et le Nigeria et **INVITE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait, à soumettre de toute urgence leurs rapports afin de permettre à l'UA de s'en servir comme base de l'évaluation des progrès accomplis ;
3. **FELICITE EGALEMENT** les Etats membres qui ont signé et ratifié le Protocole à la Charte africaine des Droits de l'Homme et des peuples, relatif aux droits de la femme en Afrique et encourage les Etats membres qui ont signé le Protocole à le ratifier ;
4. **INVITE INSTAMMENT** les Etats membres à mettre en œuvre les engagements pris dans la Déclaration solennelle ;
5. **DEMANDE** aux Etats membres d'adopter le contenu de la Déclaration solennelle comme cadre pour l'accélération de la mise en œuvre des instruments existants et de la plate-forme pour l'égalité entre les hommes et les femmes au niveau national et de l'inclure dans les rapports du mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) ;
6. **DEMANDE EGALEMENT** à la Commission d'aider les Etats membres dans le processus d'établissement de rapport sur la mise en œuvre de la Déclaration solennelle et de prendre les mesures nécessaires à cet égard ;
7. **DEMANDE EN OUTRE** à la Commission de l'UA de continuer à vulgariser et à promouvoir le principe de la parité entre les hommes et les femmes adopté par la Conférence auprès de tous les autres organes de l'Union africaine, y compris son programme du NEPAD au sein des Communautés économiques régionales ; et d'encourager les Etats membres à prendre des mesures positives au niveau national, en collaboration avec les partis politiques et les parlements nationaux de nos pays ;

**DECISION RELATIVE A L'ANNEE INTERNATIONALE
DES LANGUES PROCLAMEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES
NATIONS UNIES LE 16 MAI 2007**

La conférence,

1. **RAPPELLE** la proclamation de 2008 - Année des Langues Africaines et constate la faible mobilisation des Etats membres pour sa célébration ;
2. **REAFFIRME** le rôle privilégié des langues africaines dans le développement socioéconomique et culturel, ainsi que dans l'intégration politique du Continent ;
3. **SE FELICITE** de la proclamation par la 61^{ème} session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies de 2008 - Année Internationale des Langues ;
4. **EXHORTE** les Etats membres à saisir cette opportunité pour renforcer la mobilisation pour la promotion et la valorisation des langues africaines, par des activités diverses aux plans local, national et régional, afin de garantir ainsi la contribution de l'Afrique à la célébration de l'Année Internationale des Langues, dans le prolongement de l'Année des Langues Africaines ;
5. **INVITE** les Etats membres à accélérer la mise en oeuvre du Plan d'Action Linguistique pour l'Afrique révisé à Khartoum et à prendre les mesures nécessaires permettant de donner aux langues africaines le statut de langues officielles de travail, en partenariat avec les langues héritées de la colonisation ;
6. **INVITE** les Communautés économiques régionales à tout mettre en oeuvre afin de faire de certaines langues transfrontalières véhiculaires des langues officielles d'enseignement et de travail dans tous les domaines, en partenariat avec les langues héritées de la colonisation et ce, avec l'appui de l'Académie africaine des Langues (ACALAN) ;
7. **DEMANDE** à la Commission de l'UA d'assurer à l'ACALAN les moyens de coordonner les activités de 2008 – Année Internationale des Langues, en relation avec l'UNESCO, le Réseau MAAYA, Réseau mondial pour la Diversité linguistique, et les autres partenaires.

**DECISION SUR L'ELECTION DES DIX (10) MEMBRES DU CONSEIL
DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE**
Doc. Ex.CL/402(XII)

La Conférence :

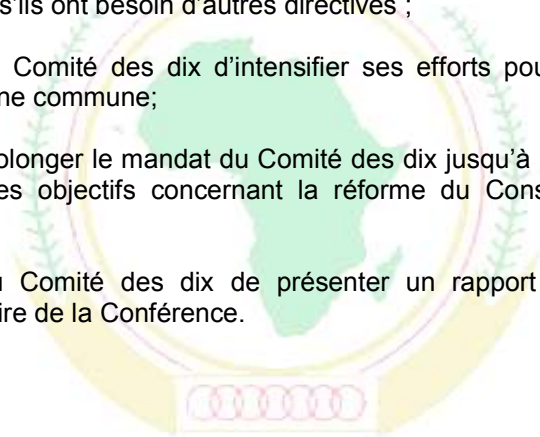
1. **PREND NOTE** de l'élection des membres du Conseil de paix et de sécurité par le Conseil exécutif;
2. **NOMME** les dix (10) membres suivants du Conseil de paix et de sécurité pour un mandat de deux ans, à compter de mars 2008 :
 1. Burundi (Région de l'Afrique Centrale)
 2. Tchad
 3. Rwanda (Région de l'Afrique de l'Est)
 4. Ouganda
 5. Tunisie (Région de l'Afrique du Nord)
 6. Swaziland (Région de l'Afrique australe)
 7. Zambie
 8. Bénin (Région de l'Afrique de l'ouest)
 9. Burkina Faso
 10. Mali



DECISION SUR LA REFORME DU CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES

La Conférence:

1. **PREND NOTE** du rapport du Comité des dix chefs d'Etat sur la réforme du Conseil de sécurité;
2. **REAFFIRME** le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte sur la réforme du Conseil de sécurité des Nations Unies ;
3. **CHARGE** les Représentants permanents africains auprès des Nations Unies de participer aux prochaines négociations intergouvernementales sur la base du Consensus d'Ezulwini et de la Déclaration de Syrte et d'en faire rapport à la Conférence s'ils ont besoin d'autres directives ;
4. **DEMANDE** au Comité des dix d'intensifier ses efforts pour promouvoir la position africaine commune;
5. **DÉCIDE** de prolonger le mandat du Comité des dix jusqu'à la réalisation par l'Afrique de ses objectifs concernant la réforme du Conseil des Nations Unies;
6. **DEMANDE** au Comité des dix de présenter un rapport à la prochaine session ordinaire de la Conférence.

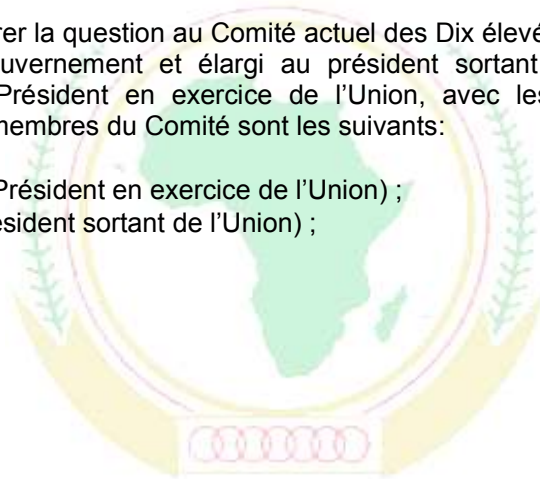


**DECISION SUR LE RAPPORT DU CONSEIL EXECUTIF SUR L'AUDIT DE L'UNION ET LE
RAPPORT DU COMITE MINISTERIEL SUR LE GOUVERNEMENT DE L'UNION**

Doc. Assembly/AU/8(X)

La Conférence.

1. **PREND NOTE** du rapport du Conseil exécutif sur l'audit de l'Union et le rapport du Comité ministériel sur le Gouvernement de l'Union;
2. **NOTE** qu'en raison des contraintes de temps, le Conseil exécutif n'est pas parvenu à un consensus général sur les questions clés et les approches sur la base de la Déclaration d'Accra de 3 juillet 2007 (Assembly/AU/Decl. 2(IX));
3. **REAFFIRME** que l'objectif ultime de l'Union africaine est la réalisation des Etats-Unis d'Afrique avec un gouvernement de l'union, tel qu'envisagé par les pères fondateurs de l'Organisation de l'Unité africaine ;
4. **DECIDE** de référer la question au Comité actuel des Dix élevé au niveau des Chefs d'État et de gouvernement et élargi au président sortant de l'Union, sous la présidence du Président en exercice de l'Union, avec les mêmes termes de référence. Les membres du Comité sont les suivants:
 - Tanzanie (Président en exercice de l'Union) ;
 - Ghana (Président sortant de l'Union) ;
 - Botswana;
 - Cameroun;
 - Gabon;
 - Egypte;
 - Ethiopie;
 - Libye;
 - Nigeria;
 - Sénégal;
 - Afrique du Sud ;
 - Ouganda.
5. **MANDATE** le Comité d'examiner le rapport du Conseil exécutif sur le gouvernement de l'Union ainsi que les rapports de base et de présenter les recommandations appropriées à la prochaine session ordinaire de la Conférence en juillet 2008 ;
6. **AUTORISE** la convocation d'une session extraordinaire du Conseil exécutif dans les trois (3) mois qui suivent, pour examiner le rapport sur l'audit de l'Union africaine et les observations de la Commission ainsi que celles des autres organes de l'Union en vue de proposer des recommandations appropriées à cet effet à la Conférence, par l'entremise du Comité des chefs d'Etat et de gouvernement.



**DECISION
SUR LA SITUATION AUX COMORES**

La Conférence :

1. **REGRETTE** que tous les efforts déployés jusqu'ici pour résoudre la crise aux Comores n'aient pas reçu la réponse positive attendue des autorités illégales d'Anjouan et **SOULIGNE** que la persistance de cette situation constitue une grave menace pour le processus de réconciliation aux Comores ;
2. **EXPRIME** sa compréhension de la frustration de la population comorienne et des autorités de l'Union face à l'absence de progrès tangibles s'agissant du rétablissement de l'autorité de l'Etat à Anjouan et de l'organisation d'élections libres, régulières et transparentes, dans les conditions énoncées dans les communiqués pertinents du Comité ministériel des pays de la région ;
3. **DEMANDE** à tous les Etats membres en mesure de le faire d'apporter tout l'appui nécessaire au Gouvernement comorien dans ses efforts visant à rétablir au plus vite l'autorité de l'Union à Anjouan et à mettre un terme à la crise née du refus persistant des autorités illégales d'Anjouan de respecter les textes pertinents régissant le fonctionnement de l'Union des Comores. A cet égard, la Conférence **DEMANDE** au Conseil de paix et de sécurité (CPS) et à la Commission de mobiliser l'assistance des Etats membres pour l'Union des Comores ;
4. **EXPRIME SON APPRECIATION** pour le travail accompli, par la Mission d'assistance électorale et sécuritaire (MAES) de l'Union africaine aux Comores, et **LANCE UN APPEL** aux Etats membres pour qu'ils apportent l'appui nécessaire au renforcement de la MAES, afin de permettre à la Mission d'accomplir efficacement son mandat tel que défini par le CPS ;
5. **DEMANDE INSTAMMENT** au Conseil de sécurité des Nations unies d'adopter une résolution entérinant les sanctions imposées par le CPS de l'UA contre les autorités illégales d'Anjouan depuis le 10 octobre 2007.

**DECISION SUR LA SITUATION AU KENYA A LA SUITE DES ELECTIONS
PRESIDENTIELLES DU 27 DECEMBRE 2007**

La Conférence :

1. **EXPRIME** sa profonde préoccupation face à la situation qui prévaut au Kenya et à ses conséquences humanitaires, ainsi que face à ses implications pour la paix et stabilité au Kenya et dans l'ensemble de la région ;
2. **DEPLORE VIVEMENT** les pertes en vies humaines et **CONDAMNE** les violations des droits de l'homme perpétrées au cours des semaines écoulées ;
3. **SOULIGNE** la nécessité de tenir responsables toutes les personnes impliquées dans ces actes et, à cette fin, **DEMANDE** qu'une enquête approfondie soit menée en vue d'identifier les responsables de ces actes et de les traduire en justice ;
4. **DEMANDE** à toutes les parties de faire montre de retenue, de s'abstenir de tout acte de violence et d'amener leurs partisans à mettre immédiatement un terme à la violence ;
5. **EXHORTE FERMEMENT** les parties à s'engager en faveur d'une solution pacifique à la crise actuelle à travers le dialogue et conformément à l'Etat de droit ;
6. **SE FELICITE** de la visite entreprise par l'ancien Président en exercice de l'Union africaine, John Kufuor, à Nairobi du 8 au 10 janvier 2008, ainsi que des efforts déployés par le Président Yoweri Museveni, en sa qualité de Président de la Communauté de l'Afrique de l'Est, et par d'autres dirigeants de la région ;
7. **SOULIGNE** la nécessité pour toutes les parties de coopérer pleinement avec les efforts de médiation déployés par l'équipe d'éminentes personnalités africaines dirigée par l'ancien Secrétaire général des Nations unies, M. Kofi Annan, et comprenant M. Benjamin Mkapa et Mme Graça Machel, mis en place dans le cadre du suivi de la visite de l'ancien Président en exercice de l'UA. La Conférence **SE FELICITE** de l'accord sur la fin de la violence et la poursuite du dialogue, conclu entre les parties le 1^{er} février 2008, et les **EXHORTE** à tirer avantage de ce développement encourageant pour trouver une solution durable à la crise actuelle. La Conférence **FELICITE** M. Kofi Annan et les membres de son équipe pour les résultats auxquels ils sont parvenus jusqu'ici et les **ENCOURAGE** à poursuivre leurs efforts ;
8. **SOULIGNE** la nécessité d'engager une réflexion collective sur les défis liés aux tensions et aux disputes qui caractérisent souvent les processus électoraux en Afrique, à travers notamment le renforcement des capacités africaines aux niveaux national, régional et continental en matière d'observation et de suivi des élections.

DECISION SUR LA SITUATION AU TCHAD

La conférence,

1. **CONDAMNE FERMEMENT** les attaques perpétrées par des groupes armés contre le Gouvernement tchadien et **DEMANDE** qu'il soit mis un terme immédiat à ces attaques et à l'effusion de sang ;
2. **REITERE SA CONDAMNATION** de tout changement anticonstitutionnel, de gouvernement, conformément aux principes énoncés dans l'Acte constitutif de l'UA, la Décision d'Alger de juillet 1999, la Déclaration de Lomé sur les changements anticonstitutionnels de Gouvernement de juillet 2000 et la Charte africaine de la démocratie, des élections et de la gouvernance, adoptée en janvier 2007, et **SOULIGNE** qu'aucun groupe qui parviendrait au pouvoir par la force ne sera reconnu par l'UA ;
3. **DEMANDE** à toutes les parties tchadiennes de renoncer inconditionnellement à l'usage de la force et de s'engager dans un dialogue constructif en vue de trouver une solution pacifique au problème auquel leur pays est confronté ;
4. **RAPPELLE** son attachement aux principes de bon voisinage et **DEMANDE** à tous les Etats de la région de se conformer aux principes de l'UA sur le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale des Etats membres ;
5. **MANDATE** le dirigeant libyen, Muammar Gaddafi, et le Président Denis Sassou-Nguesso de la République du Congo à engager des discussions avec les parties tchadiennes pour mettre fin aux combats et d'initier des efforts visant à trouver une solution durable à la crise.



DECISION
SUR L'ELECTION DU PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT
Doc. Assembly/AU/2(X)

La Conférence :

1. **ELIT** les personnes suivantes :
 - a) M. Jean PING, Président de la Commission de l'Union africaine ;
 - b) M. Erastus J. O. Mwencha, Vice-président de la Commission de l'Union africaine.
2. **FELICITE** le Président et le Vice-président nouvellement élus et leur **SOUHAITE** plein succès dans l'exécution de leur mandat et leur **ASSURE** du soutien indéfectible de la Conférence.



DÉCISION SUR LA NOMINATION DES COMMISSAIRES DE L'UNION AFRICAINE
Doc. EX.CL/403 (XII)-b

La Conférence :

1. **PREND NOTE** de l'élection des Commissaires de la Commission de l'Union africaine par le Conseil exécutif ;
2. **NOMME** les personnes suivantes Commissaires de l'Union africaine :
 - (a) M. Ramtane Lamamra (Algérie) - Portefeuille Paix et Sécurité
 - (b) Mme Julia Dolly Joiner (Gambie) - Portefeuille Affaires politiques
 - (c) Mme Elham Mahmood Ahmed Ibrahim (Egypte) - Portefeuille Infrastructures et Energie
 - (d) Mme Bience Philomina Gawanas (Namibie) - Portefeuille Affaires sociales
 - (e) M. Jean Pierre Onvehoun Ezin (Bénin) - Portefeuille Ressources humaines, Science et Technologie
 - (f) Mme Elizabeth Tankeu (Cameroun) - Portefeuille Commerce et Industrie
 - (g) M. M. Maxwell Mkwezalamba (Malawi) - Portefeuille Affaires économiques
3. **FELICITE** les Commissaires nouvellement élus ;
4. **DECIDE** que le Commissaire en charge du portefeuille Economie rurale et Agriculture soit élu parmi les candidates de la région Afrique de l'Est ;
5. **AUTORISE** le Conseil exécutif à élire et à nommer un Commissaire pour l'Economie rurale et l'Agriculture au cours de sa prochaine session extraordinaire et d'en faire rapport à la onzième session ordinaire de la Conférence ;
6. **DECIDE** que les Commissaires élus qui n'ont pas prêté serment au cours de la présente session de la Conférence le fassent devant le Président de la Commission.

DÉCISION
SUR LE RAPPORT DU COMITE DES CHEFS D'ETAT ET DE
GOUVERNEMENT CHARGE DE LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD

Doc. Assembly/AU/10(X)

La Conférence :

1. **PREND NOTE AVEC APPRECIATION** du rapport du Président du Comité de mise en œuvre des chefs d'Etat et de gouvernement du NEPAD, S.E. Meles Zenawi, Premier ministre de la République fédérale démocratique de l'Ethiopie ;
2. **ENTERINE** les conclusions du 18^{ème} Sommet du Comité de mise en œuvre du NEPAD ;
3. **PREND NOTE** du rappel, par le Gouvernement de la République du Mozambique, du Chef exécutif du Secrétariat du NEPAD, le Professeur Firmino Mucavele et **INVITE** le Président de la Commission de l'Union africaine, en consultation avec le Président du Comité de mise en œuvre du NEPAD, à nommer d'urgence un nouveau chef exécutif et ce, conformément aux règles, politiques et pratique régissant les nominations à l'Union africaine et la présélection par un panel de représentants des présidents de l'Union africaine, de la Commission de l'Union africaine, du Comité de mise en œuvre du NEPAD, de l'Algérie, de l'Egypte, du Nigeria, du Sénégal et de l'Afrique du Sud ;
4. **PREND EGALEMENT NOTE** de la situation financière précaire du Secrétariat du NEPAD et **DEMANDE** que les Etats membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD s'acquittent de leurs arriérés et honorent leurs contributions annuelles au prochain exercice financier qui commence en avril 2008 ;
5. **INVITE INSTAMMENT** tous les Etats membres de l'Union africaine à faire des contributions volontaires au budget du Secrétariat du NEPAD ;
6. **DEMANDE** que la rotation des membres du Comité de mise en œuvre du NEPAD, à l'exception des cinq pays initiateurs du NEPAD, intervienne tous les deux ans dans l'esprit d'une participation sans exclusif au processus du NEPAD et que les cinq régions de l'Union africaine engagent des consultations et présentent leurs candidats, pour leur élection au Comité de mise en œuvre du NEPAD à la onzième session de la Conférence de l'Union africaine ;
7. **REITERE** la nécessité de convoquer, en temps opportun, le Sommet d'évaluation du NEPAD et ce, avant la tenue de la onzième session de la Conférence de l'Union africaine ;
8. **DECIDE** de procéder, immédiatement, à l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'Union africaine, conformément aux conclusions en 13 points du Sommet de réflexion d'Alger, tenu en mars 2007.

**DECISION SUR LA DATE ET LE LIEU DE LA 11^{ème} SESSION ORDINAIRE DE LA
CONFERENCE DE L'UNION AFRICAINE**

La Conférence :

1. **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** l'offre de la République arabe d'Egypte pour abriter la 11^{ème} session ordinaire de la Conférence de l'Union africaine à Sharm El Sheikh en juin/juillet 2008 ;
2. **DEMANDE** à la Commission de mener à cet effet les consultations nécessaires avec la République arabe d'Egypte afin de fixer les dates exactes de la Conférence et d'en informer les États membres aussitôt que possible.



**DÉCLARATION
DU SOMMET DE L'UNION AFRICAINE SUR LE DÉVELOPPEMENT
INDUSTRIEL DE L'AFRIQUE**
Doc. Ex.CL/379 (XII)

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des Etats membres de l'Union africaine, réunis à la dixième session ordinaire de notre Conférence du 31 janvier au 2 février 2008, à Addis-Abeba (Ethiopie) sur le thème de l'industrialisation de l'Afrique,

Rappelant les objectifs fixés pour le développement socio-économique accéléré dans le Traité instituant la Communauté économique africaine, l'Acte constitutif de l'Union africaine, le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Programme et le Plan stratégique de la Commission de l'UA.

Réaffirmant notre engagement à considérer le 21^{ème} siècle comme un siècle de changement rapide pour l'Afrique, à éradiquer la pauvreté et à améliorer les conditions de vie de nos populations d'ici 2015.

Ayant à l'esprit la nécessité de résoudre le paradoxe de la pauvreté généralisée en Afrique alors que notre continent est riche en ressources naturelles.

Conscients du lien solide entre l'industrialisation, la croissance économique rapide et le développement.

Désireux de transformer l'Afrique d'une économie productrice de matières premières en une économie industrielle à valeur ajoutée.

Prenant note du fait que, malgré les efforts déployés jusqu'ici, la part de l'Afrique dans la production industrielle est inférieure à un pour cent (1%).

Tenant compte du Programme de développement spatial du NEPAD.

Résolus à tirer les enseignements des expériences des économies industrielles émergentes

1. **Approuvons** le Plan d'action de la première session extraordinaire de la Conférence des Ministres de l'Industrie de l'UA (CAMI) sur le développement industriel de l'Afrique, et
2. **Nous engageons à :**
 - accélérer le rythme du développement industriel, spécialement la transformation des ressources naturelles en produits à forte valeur ajoutée ;
 - adopter des politiques et des programmes pour la transformation des ressources naturelles et une valeur ajoutée plus grande en Afrique ;
 - promouvoir le partenariat entre le secteur public et le secteur privé, en particulier dans le domaine du développement des infrastructures lourdes ;

- augmenter l'investissement dans la science et la technologie, la mise en valeur du capital humain, avec un accent sur la formation technique, pour promouvoir la productivité et la compétitivité industrielles ;
- mettre en commun les ressources et échanger les connaissances et les compétences dans les domaines de la technologie industrielle, de la gestion, de la planification et de la production ;
- mettre en place et renforcer des cadres juridiques et industriels pour la promotion des entreprises industrielles africaines aux niveaux national, régional, continental et international ;
- renforcer les institutions et agences africaines de recherche-développement industrielle pour élaborer des approches et programmes novateurs pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;
- encourager les Africains de la diaspora à accroître leur contribution au développement industriel de l'Afrique ;
- accélérer la création de la Banque africaine d'investissement et la promotion des marchés de capitaux régionaux et continentaux africains ;
- réaliser l'harmonisation des droits des affaires africains ;
- prendre les mesures nécessaires au niveau national pour mettre en œuvre le Plan d'action.

3. **Demandons** à la Commission de l'UA, aux Communautés économiques régionales et aux partenaires de développement de prendre les mesures nécessaires en vue de la mise en œuvre du Plan d'action ;
4. **Réaffirmons** notre ferme engagement aux principes de la bonne gouvernance, de la démocratie, de l'État de droit, de la responsabilité, d'une saine gestion macroéconomique qui sont nécessaires pour le développement accéléré de nos pays ;
5. **Réitérons** notre engagement à la promotion des marchés régionaux qui sont nécessaires pour la réalisation des économies d'échelle dans la production de produits industriels en Afrique ;
6. **Nous engageons** à développer et à promouvoir la coopération et le partenariat industriel avec les économies industrielles émergentes au profit des deux parties ;
7. **Demandons** aux partenaires de développement d'adopter des politiques et des mesures visant à encourager leurs entreprises à accroître l'investissement dans la transformation locale des ressources naturelles du continent en Afrique ;
8. **Demandons**, en outre, aux Etats membres de payer leurs contributions à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) et à la communauté internationale de renforcer le mandat et les moyens de l'ONUDI pour lui permettre d'être une institution efficace pour le développement industriel accéléré de l'Afrique ;

9. **Invitons** l'ONUDI à renforcer sa présence en Afrique, en mettant en œuvre un programme équilibré au niveau régional et plus axé sur l'Afrique ;
10. **Demandons** à la Commission de l'UA, en collaboration avec les institutions concernées de préparer et de nous soumettre pour examen, tous les deux (2) ans, des rapports d'activité sur l'état de l'industrialisation en Afrique et la mise en œuvre du Plan d'action.



**DECLARATION SUR LES ACCORDS
DE PARTENARIAT ECONOMIQUE (APE)**

La Conférence :

1. **RAPPELANT** les objectifs fixés par le Traité d'Abuja et l'Acte constitutif de l'Union africaine en vue d'accélérer l'intégration politique et économique de l'Afrique ;
2. **RAPPELANT EGALEMENT** les objectifs de l'Accord de Partenariat de Cotonou visant à faire des APE des instruments de promotion du développement durable, de l'éradication de la pauvreté et du renforcement de l'intégration régionale ;
3. **RAPPELANT EN OUTRE** les décisions du Sommet de l'UA selon lesquelles les APE devraient servir à soutenir l'intégration africaine et à promouvoir l'unité et la cohésion en Afrique ;
4. **PREOCCUPEE** par la non ratification de l'Accord de Partenariat de Cotonou révisé par certains Etats ACP,
5. **PREOCCUPEE EGALEMENT** par l'absence de progrès constatée dans les négociations sur les APE en vue de les amener à réaliser les objectifs de développement de l'Accord de Partenariat de Cotonou ;
6. **PREOCCUPEE EN OUTRE** par le fait que le processus menant à la conclusion des Accords de partenariat économique ne s'est pas basé sur les négociations précédentes, en particulier par les pressions économiques et politiques exercées par la Commission européenne sur les pays africains pour qu'ils signent des accords de partenariats économiques provisoires ;
7. **CONSCIENTE** du fait que certains pays ont dû signer des APE provisoires afin d'éviter la perturbation du commerce et ont dû conclure des accords compatibles avec l'Organisation mondiale du Commerce (OMC) avant la date limite du 31 décembre 2007 ;
8. **PREOCCUPEE EN OUTRE** par le fait que la Communauté économique (CE) n'a pas consenti beaucoup d'efforts pour explorer d'autres options pouvant garantir qu'aucun pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique ne se trouve dans une situation pire ;

Par la présente,

1. **RÉITÈRE** que les APE doivent servir d'instruments pour la promotion d'un développement durable, l'éradication de la pauvreté et le renforcement de l'intégration africaine, comme convenu dans l'Accord de Partenariat de Cotonou ;
2. **APPELLE** au réexamen des APE provisoires, en tenant compte des préoccupations exprimées par les chefs d'Etat et de gouvernement lors du deuxième Sommet Afrique – UE ;

Mise en forme : Puces et numéros

Mise en forme : Puces et numéros

- 3. EXHORTE** les Communautés économiques régionales (CER) et les groupes africains de négociation qui ont paraphé des accords provisoires, à veiller à ce que les accords définitifs qui seront signés soient cohérents avec le projet d'intégration régionale ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 4. EXHORTE EN OUTRE** les groupes africains de négociation ainsi que les Communautés économiques régionales à travailler en étroite collaboration entre eux et avec la Commission de l'UA et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en vue de réaliser ces objectifs et de prendre en compte les réserves émises par certains pays sur les APE provisoires ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 5. EXHORTE** les Etats membres qui ne l'ont pas encore fait de ratifier l'Accord de partenariat de Cotonou ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 6. DEMANDE** à l'Union européenne et à ses Etats membres de renforcer le mandat de négociation des APE de la Commission européenne afin de lui permettre de réaliser effectivement les objectifs de développement des APE ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 7. REAFFIRME** le mandat de la Commission de l'UA la chargeant de coordonner, de suivre et d'harmoniser les efforts des CER concernées et des Etats membres dans les négociations des APE avec l'Union européenne ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 8. DEMANDE** aux CER et aux Groupes africains négociant les APE de faciliter le rôle de suivi et de coordination de la Commission de l'UA, en invitant cette dernière à leurs réunions préparatoires et sessions de négociations ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 9. APPELLE** l'Union européenne à respecter son engagement, en vertu de l'Accord de Partenariat de Cotonou selon lequel aucun pays des ACP ne devrait être défavorisé à l'expiration des préférences accordées au terme dudit Accord de Cotonou ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 10. EXHORTE** l'Union européenne à fournir des ressources supplémentaires en plus de celles du Fonds européen de développement (FED) et de ne pas lier le décaissement du FED et des ressources de l'Aide au Commerce à la signature des APE ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 11. SE FELICITE** de la proposition du Président de la Commission européenne en faveur de consultations sur les négociations relatives aux APE entre l'Afrique et l'Union européenne au plus haut niveau politique ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 12. DEMANDE** aux ministres de l'Union africaine en charge du Commerce et des Finances de tenir, dès que possible, une réunion en préparation de ces consultations;

Mise en forme : Puces et numéros
- 13. DEMANDE EGALEMENT** aux Groupes régionaux africains de négociation, aux Commissions de l'UA, aux CER et à l'UE d'œuvrer en faveur de l'organisation de consultations fructueuses de haut niveau entre l'Afrique et l'UE sur les APE ;

Mise en forme : Puces et numéros
- 14. EXHORTE** les ministres de l'Union africaine en charge du Commerce et les Négociateurs africains à rester vigilants lors des prochaines étapes des négociations sur les APE.

Mise en forme : Puces et numéros

DECLARATION SUR LA SITUATION EN SOMALIE

Nous, les chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine, réunis à l'occasion de la 10^{ème} session ordinaire de notre Sommet à Addis-Abeba (Ethiopie), du 31 janvier au 2 février 2008,

Ayant examiné la situation en Somalie et les efforts en cours pour promouvoir une paix durable, la sécurité et la réconciliation dans ce pays, sur la base du rapport soumis par le Président de la Commission à la 105^{ème} réunion du Conseil de paix et sécurité (CPS) [PSC/PR/2(CV)], tenue le 18 janvier 2008, et du communiqué final adopté par le CPS à cette occasion [PSC/PR/Comm(CV)] ;

Soulignant que la situation en Somalie constitue l'un des plus grands défis à la paix et à la sécurité sur le continent ;

Se félicitant des mesures prises en Somalie, y compris la tenue d'une Conférence de réconciliation nationale en juillet août 2007, la nomination récente d'un nouveau Premier ministre, M. Nur Hassan Hussein et la formation subséquente d'un nouveau gouvernement, ainsi que les efforts déployés par l'Union africaine, notamment à travers le déploiement de la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) ;

Réitérant la conviction exprimée par le CPS selon laquelle, en dépit des défis majeurs auxquels est confronté le processus de paix et de réconciliation, l'opportunité née en décembre 2006, par la reprise du contrôle de Mogadiscio et d'autres parties du pays par le Gouvernement fédéral de transition (TFG), en vue de trouver une solution durable au conflit somalien, existe toujours ;

Soulignant la nécessité pour les parties prenantes somaliennes et la communauté internationale de saisir cette opportunité pour régler de façon définitive le conflit en Somalie et de prendre les mesures requises à cet effet ;

Déclarons ce qui suit :

- 1) **APPROUVONS PLEINEMENT** toutes les mesures identifiées dans le communiqué du CPS susmentionné ;
- 2) **EXIGEONS** de toutes les parties somaliennes qu'elles rejettent la violence, respectent les principes et l'esprit de la Charte fédérale de transition (TFC) et oeuvrent à une réconciliation nationale véritable dans ce cadre ;
- 3) **ENCOURAGEONS** le TFG à trouver rapidement les voies et moyens de la mise en œuvre intégrale et des résultats de la Conférence de réconciliation nationale et d'adopter une approche inclusive impliquant toutes les parties prenantes qui rejettent la violence, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Somalie, conformément à la Charte fédérale de transition, et **SALUONS** l'engagement du Premier ministre nouvellement nommé en vue d'une réconciliation ouverte à tous ;
- 4) **LANÇONS UN APPEL** à tous les Etats membres, en particulier les pays de la région, et la communauté internationale dans son ensemble pour qu'ils soutiennent les institutions somaliennes légitimes et leur fournissent l'appui concret nécessaire

afin de renforcer leurs capacités, y compris celles du TFG et de ses forces de sécurité et de défense ;

- 5) **EXHORTONS** le Conseil de sécurité des Nations unies à prendre des mesures contre ceux qui cherchent à entraver ou à bloquer un processus politique pacifique, menacent les Institutions fédérales de transition ou l'AMISOM ou dont les actions sapent la stabilité en Somalie et dans la région, conformément à son intention telle qu'exprimée dans la résolution 1772 (2007) ;
- 6) **FELICITONS** l'Ouganda et le Burundi pour avoir fourni des troupes à l'AMISOM ainsi que le Nigeria pour les dispositions prises en vue du déploiement prochain du bataillon que ce pays s'est engagé à fournir à l'AMISOM et le Rwanda pour avoir contribué à la formation des forces de défense et de sécurité de la Somalie. Nous **FELICITONS EGALEMENT** l'Ethiopie pour l'assistance importante qu'elle apporte au TFG ;
- 7) **LANÇONS UN APPEL PRESSANT** aux Etats membres pour qu'ils fournissent les troupes et les personnels requis afin d'atteindre l'effectif autorisé de l'AMISOM, ainsi que le soutien logistique et financier nécessaire pour faciliter le déploiement de la Mission et la poursuite de ses opérations ;
- 8) **LANÇONS UN APPEL** à tous les partenaires de l'UA pour qu'ils apportent un soutien financier et logistique accru à l'AMISOM, d'autant que l'UA en déployant une opération en Somalie agit également au nom de la communauté internationale dans son ensemble ;
- 9) **SOULIGNONS** la nécessité du déploiement d'une opération de maintien de la paix des Nations unies en Somalie pour prendre le relais de l'AMISOM et appuyer la stabilisation à long terme et la reconstruction post-conflit de la Somalie ;
- 10) **EN APPELONS ENCORE UNE FOIS** au Conseil de sécurité des Nations unies pour qu'il prenne au plus tôt toutes les mesures nécessaires pour le déploiement rapide d'une telle opération, en ayant présent à l'esprit que la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales lui incombe ;
- 11) **LANÇONS UN APPEL** à la communauté internationale, ainsi qu'aux Etats membres, pour qu'ils continuent de fournir une assistance humanitaire aux populations qui sont dans le besoin en Somalie et **DEMANDONS** que toutes les mesures nécessaires soient prises pour créer des conditions propices à la fourniture de l'aide humanitaire, y compris le libre accès aux populations nécessiteuses et la sécurité des travailleurs et organisations humanitaires.
- 12) **CONVENONS** d'examiner la situation à notre prochaine session ordinaire et d'évaluer l'état de la mise en œuvre de la décision du CPS du 18 janvier 2008 et de convenir de la voie à suivre et, dans l'intervalle, **DEMANDONS** au CPS d'examiner régulièrement la situation en Somalie.